



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSOU

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay
Commune d'Issou

D	025	09	25
---	-----	----	----

DATE DE CONVOCATION
16/09/2025

L'an deux mille VINGT CINQ

Le VINGT DEUX SEPTEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, en application du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie Salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Lionel GIRAUD, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 19
REPRÉSENTÉS : 3
EXPRIMÉS : 22

Étaient présents : Lionel GIRAUD - Céline AZZOPARDI - Christophe JURASZCZYK - Aline BIRON - Aurélien MICHÉ - Florian COTTINEAU - Corinne BOULEY - Laure LABBÉ - Jean-Pierre FONTAINE - Nassima BOUTEBBA - Hassenne EL MOUDEN - Sylvain MALLET - Josette JEAN - Martine VERNET - Patrick PERRAULT - Corinne BERLAND - Denis GALLÉ - Isabelle LAWSON - Éric TRUCHET.

Pouvoirs : Christophe DELORD à Aline BIRON - Evelyne RICHOUX à Céline AZZOPARDI - Dominique MOCZYNSKI à Lionel GIRAUD

Absents excusés : Maria PETIT - Sandrine FAIDHERBE - Philippe BILLARD - Fatima NAIM - Jean-Baptiste KITWA -

Le quorum étant atteint, il a été désigné Secrétaire de séance : Mme Laure LABBE

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024 DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Le Maire informe que la Communauté urbaine GPSEO a adressé son rapport d'activité et du développement durable 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1-1 et L.5211-39,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.110-1,

Vu la délibération CC_2024-11-28_18 du Conseil communautaire prenant acte du rapport d'activité et du développement durable 2024 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activité et du développement durable 2024 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

Ainsi fait et délibéré, jours, mois et ans susdits.

Est porté au registre des actes

Fait à ISSOU, le 23 Septembre 2025

Le Secrétaire de séance

Laure LABBE



Le Maire,

Lionel GIRAUD

**Délibération rendue exécutoire
par transmission**

en Préfecture le : 26.09.25

et par publication en ligne le : 27.09.2025

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2025

Application agrée à argalis.com

99_DE-078-217803147-20250922-D_25_09_25-

Commune d'Issou - Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2025 - Délibération n°D 025 09 25

5.7 Intercommunalité

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSOU

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay
Commune d'Issou

D	026	09	25
---	-----	----	----

DATE DE CONVOCATION
16/09/2025

L'an deux mille VINGT CINQ

Le VINGT DEUX SEPTEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, en application du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie Salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Lionel GIRAUD, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 19
REPRÉSENTÉS : 3
EXPRIMÉS : 22

Étaient présents : Lionel GIRAUD - Céline AZZOPARDI - Christophe JURASZCZYK - Aline BIRON - Aurélien MICHÉ - Florian COTTINEAU - Corinne BOULEY - Laure LABBÉ - Jean-Pierre FONTAINE - Nassima BOUTEBBA - Hassenne EL MOUDEN - Sylvain MALLET - Josette JEAN - Martine VERNET - Patrick PERRAULT - Corinne BERLAND - Denis GALLÉ - Isabelle LAWSON - Éric TRUCHET.

Pouvoirs : Christophe DELORD à Aline BIRON - Evelyne RICHOUX à Céline AZZOPARDI - Dominique MOCZYNSKI à Lionel GIRAUD

Absents excusés : Maria PETIT - Sandrine FAIDHERBE - Philippe BILLARD - Fatima NAIM - Jean-Baptiste KITWA -
Le quorum étant atteint, il a été désigné Secrétaire de séance : Mme Laure LABBE

OBJET : MISE A JOUR DU RÈGLEMENT DU BAS DU PARC DU CHÂTEAU

M. Le Maire informe le Conseil municipal de la mise à jour du règlement du bas du parc du château.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants,
Vu l'arrêté ministériel du 10 juillet 1974 classant le parc du château au titre des sites remarquables (loi du 2 mai 1930),
Vu le règlement sanitaire du département des Yvelines,
Vu la délibération du Conseil municipal du 18 septembre 2012,
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité, la tranquillité et la propreté du parc municipal d'Issou, de prévenir tout ce qui serait de nature à troubler son calme ou incommoder les promeneurs,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le règlement intérieur du Bas Parc du Château d'Issou joint à la présente délibération.

POUR : 17

CONTRE : /

NON EXPRIMÉ (ABST/NPPV) : 5 (M. VERNET - P. PERRAULT - C. BERLAND - D. GALLÉ - I. LAWSON)

Ainsi fait et délibéré, jours, mois et ans susdits.

Est porté au registre des actes

Fait à ISSOU, le 23 Septembre 2025

Le Secrétaire de séance

Laure LABBE

Délibération rendue exécutoire
par transmission

en Préfecture le : 26.09.2025

et par publication en ligne le : 27.09.2025



Le Maire,

Lionel GIRAUD

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2025

Application en ligne à l'Inpact.com

99_DE-078-217803147-20250922-D_26_09_25-